



Le 22 juin 2016

Original : anglais

Traité sur le commerce des armes
Deuxième Conférence des États parties
Genève, du 22 au 26 août 2016

Projet de programme de travail pour la Deuxième Conférence des États parties

Le lundi 22 août

De 10 h à 13 h

1. Ouverture de la réunion.
2. Allocution du Secrétaire général de l'ONU (et autres invités de marque).
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Organisation des travaux.
5. Débat général / débat de haut niveau.

De 15 h à 18 h

6. Débat général / débat de haut niveau (suite).

De 18 h 30 à 20 h

Réception.

Le mardi 23 août

De 10 h à 13 h

7. Assistance internationale (article 16).

De 15 h à 18 h

8. Établissement de rapports (article 13).

Le mercredi 24 août

De 10 h à 13 h

9. Mise en œuvre du traité (article 17, paragraphe 4).

De 15 h à 18 h

10. Universalisation du traité (article 17, paragraphe 4).

Le jeudi 25 août

De 10 h à 13 h

11. Examen des questions relatives au secrétariat (article 17, paragraphe 4).

De 15 h à 18 h

12. Questions relatives à la Troisième Conférence des États parties.

Le vendredi 26 août

De 10 h à 13 h

13. Questions relatives à la Troisième Conférence des États parties (suite).

14. Autres questions.

De 15 h à 18 h

15. Examen et adoption du rapport final de la Deuxième Conférence des États parties.

16. Clôture de la Deuxième Conférence des États parties.
